



Rapport officiel soumis dans le cadre du mécanisme d'examen périodique

Spécialement consacré à la
situation des droits de l'homme
dans les Émirats

arabes unis en date du

9 OCTOBRE 2022

universel lors de la
quarante-troisième session
tenue du
1er au 12 mai 2023

Premièrement: Prsentation des organisations soumettant le rapport:

Les organisations concernées œuvrent pour la protection et le respect des droits de l'Homme dans le monde arabe ainsi que dans les autres pays du monde. Elles sont actives dans la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que dans l'affirmation des efforts internationaux pour le développement humain. En outre, elles s'efforcent de promouvoir le dialogue et la paix dans le monde ainsi que de garantir la jouissance des droits et libertés fondamentaux de chaque individu

 <p>L'Association européenne pour la défense des minorités</p>	 <p>La Fédération arabe des droits de l'homme</p>	 <p>Société des juristes de Bahreïn</p>	 <p>Le Forum arabo-européen pour le dialogue et les droits de l'homme</p>
 <p>Organisation des Villages Unis</p>	 <p>"L'association "Together pour les droits de l'homme</p>	 <p>La Coalition nationale des femmes indépendantes</p>	 <p>Conseil international pour la diplomatie et le dialogue</p>
 <p>CAP liberté de conscience</p>	 <p>Réseau arabe pour les médias numériques et les droits de l'homme</p>	 <p>Mouvement international pour la paix et la coexistence</p>	 <p>Conseil mondial pour la diplomatie publique et le dialogue communautaire</p>
 <p>Fondation Ma'arij pour la paix et le développement</p>			

Deuxièmement: Présentation:

- ◆ Lors de la trente-huitième session, les Émirats arabes unis (EAU) ont soumis leur troisième examen périodique universel au cours de la douzième session tenue le 22 janvier 2018, le Groupe de travail a adopté le rapport des Émirats arabes unis lors de sa dix-septième session tenue le 25 janvier 2018
- ◆ Au cours de la session d'examen, 97 délégations ont soumis leurs interventions, qui comprenaient, en plus de l'éloge des efforts et des réalisations en matière de droits de l'homme, leurs recommandations en vue de consolider la situation des droits de l'homme aux EAU. Les EAU ont examiné les "230 recommandations" qui leur ont été présentées au cours du processus d'examen, et ont pris note de deux recommandations qu'ils ont décidé de rejeter car elles ne relèvent pas du champ d'application de l'Examen périodique universel
- ◆ Les EAU appuient les "132" recommandations et le travail de mise en œuvre de celles-ci, puisque beaucoup d'entre elles ont été mises en œuvre, et prennent note des "98" autres recommandations, et s'engagent à travailler à leur mise en œuvre en tenant compte de ce qui est permis par les lois, la législation, les valeurs et les principes nationaux, dans la mesure où cela n'est pas en contradiction avec les dispositions de la charia islamique
- ◆ Le Comité national des droits de l'homme des EAU, avec la participation de toutes les autorités concernées, a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui ont été acceptées par l'État et qui portent sur un ensemble de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le comité susmentionné a élaboré un plan national pour mettre en œuvre 132 recommandations qui tiennent compte des dimensions juridiques et sociales, et selon un calendrier préalablement désigné par le Comité permanent de suivi du rapport périodique universel sur les droits de l'homme, et le Comité national des droits de l'homme qui a été créé par décision du Cabinet en octobre 2019, dans le but de coordonner et de diriger les efforts du gouvernement afin de développer et de superviser un plan national pour les droits de l'homme, de renforcer la coopération avec tous les organismes et mécanismes internationaux, de suivre les exigences actuelles et futures concernées par les droits de l'homme, et de parvenir à un leadership mondial pour l'État

Troisièmement: Efforts déployés en vue de lutter contre la traite des êtres humains et interdire toute forme d'esclavage

- ◆ Les Émirats arabes unis sont un membre clé de la campagne mondiale contre la traite des êtres humains, et sont l'un des pays qui ont œuvré le plus et le mieux pour lutter contre toutes les formes de crimes liés à la traite des êtres humains, et ont tenu à éradiquer complètement ce crime. Les pays de la région ont pris les devants en promulguant la loi fédérale n° 51 de 2006 sur la lutte contre les crimes liés à la traite des êtres humains
- ◆ Les EAU ont ratifié le Protocole de l'ONU visant à prévenir, éliminer et sanctionner la traite des personnes (Protocole de Palerme), en particulier des femmes et des enfants, en 2009, tel que modifié en 2013, et la loi n° 51 de 2006 a été modifiée pour l'harmoniser, la loi a été également amendée en février 2015 pour renforcer le soutien et la protection des victimes et des témoins et pour promouvoir la sensibilisation aux crimes liés à la traite des personnes, par la loi fédérale n°. 1 de 2015 sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui criminalise tous les actes liés à ce crime tels que l'exploitation sexuelle, la prostitution, l'esclavage, le travail forcé, la coercition, le commerce d'organes humains, la mendicité et toutes les pratiques similaires à l'exclusion et au travail forcé. La loi punit d'un emprisonnement d'au moins cinq ans et d'une amende d'au moins 100 000 dirhams toute personne qui commet ce crime, et la dissimulation de ces crimes est criminalisée et punissable
- ◆ Les Émirats arabes unis ont créé le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains en vertu de la résolution du Cabinet n° 15 de 2007 afin de renforcer les cadres nécessaires à la mise en œuvre des lois contre la traite, de coordonner les efforts pour assurer une application efficace de la loi, de sensibiliser la communauté à ce crime, de fournir les programmes de formation et de réhabilitation nécessaires aux autorités nationales et de représenter l'État dans les forums régionaux et internationaux. Le comité comprend 18 représentants de diverses institutions fédérales et locales
- ◆ Les EAU ont adopté une stratégie nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains, qui vise à réaliser la prévention, les poursuites et les sanctions, à protéger les victimes et à renforcer la coopération internationale. Le comité publie un rapport annuel qui suit les progrès réalisés en matière de prévention et de lutte contre ce crime dans le pays

- ◆ Les Émirats arabes unis ont établi des institutions nationales chargées de fournir des services d'asile, d'hébergement et de soutien, qui sont représentées par les "Centres d'hébergement pour les femmes et les enfants", le "Centre d'Abu Dhabi pour l'hébergement et les soins humanitaires", la "Fondation de Dubaï pour les femmes et les enfants", le "Centre du département de Sharjah pour les services sociaux et la protection des femmes" et les "Centres de soutien social à Abu Dhabi affiliés à la police d'Abu Dhabi", le "Département général des droits de l'homme de la police de Dubaï" et le "Centre de surveillance de la criminalité liée au trafic humain de Dubaï". Les institutions susmentionnées accueillent toutes les victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle, et leur fournissent un abri temporaire, des soins, un soutien juridique, humanitaire et psychologique et leur permettent de retourner dans leurs pays respectifs
- ◆ Les EAU ont adhéré à la "Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée" en 2007, au "Protocole de Palerme" en 2008 et à l'initiative des Nations unies "Unis contre la traite des êtres humains" en 2010, afin de renforcer leur leadership et leurs progrès dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les EAU ont régulièrement accueilli le rapporteur spécial des Nations unies sur la traite des êtres humains, qui a salué les progrès accomplis. Les EAU ont également signé de nombreux accords de lutte contre la traite des êtres humains avec de nombreux pays afin de partager les meilleures pratiques et de renforcer l'assistance aux victimes de ce crime. Les EAU souhaitent également renforcer les efforts régionaux et internationaux pour lutter contre le crime de la traite des êtres humains

Recommandations

- ▶ Créer des mécanismes pour impliquer la Commission nationale des droits de l'homme dans le renforcement des mesures de lutte contre la traite des êtres humains, et renforcer son partenariat avec les comités et stratégies nationaux concernés par la lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ Créer un partenariat entre la Commission nationale des droits de l'homme et tous les refuges et centres de soins pour les victimes de la traite des êtres humains, notamment en contrôlant et en auditant le travail de ces centres et en les visitant
- ▶ Renforcer le rôle et les contributions des institutions de la société civile dans la lutte contre ce crime et améliorer la sensibilisation de la société et des institutions sur cette question

Quatrièmement: Mise en œuvre de réformes visant à améliorer la protection des droits des travailleurs migrants

- ◆ Les EAU ont publié le décret-loi fédéral n° 33 de 2021 concernant la réglementation des relations de travail, et ont également publié la loi fédérale n° 10 de 2017 concernant les travailleurs domestiques. Ces législations garantissent le respect et la promotion de tous les droits et libertés concernant les travailleurs expatriés, et elles sont considérées comme étant parmi les meilleures législations en termes d'harmonisation avec la législation internationale concernant les droits de l'homme et les droits des travailleurs expatriés. Le Conseil des ministres a également publié le règlement exécutif de la loi fédérale sur les travailleurs domestiques, résolution n° 22 de 2019
- ◆ Les EAU ont tenu à mettre en œuvre de nombreuses mesures de réforme pour améliorer les droits des travailleurs expatriés dans le pays, et ont publié de nombreuses lois et législations concernant la réglementation du secteur du travail et des travailleurs du secteur privé, et garantissant que les travailleurs jouissent de leur droit à l'assurance maladie, à l'environnement, à la sécurité, à un logement adéquat, et reçoivent leur salaire et leurs droits financiers. Imposer des contrats de travail légaux, normalisés et enregistrés, limiter l'imposition de frais de recrutement, confisquer les passeports des travailleurs ou les empêcher de partir, le droit de résilier le contrat et la libre circulation du travailleur
- ◆ Les EAU ont introduit de nombreuses réformes dans les lois et règlements du travail afin de garantir que les travailleurs expatriés jouissent pleinement de leurs droits juridiques et humains, ainsi que du système de protection des salaires, qui inclut tous les travailleurs et les travailleurs domestiques, et assure la protection des salaires et des droits financiers des travailleurs grâce au système électronique de protection des salaires
- ◆ Les Émirats arabes unis ont adopté un certain nombre d'accords de l'Organisation internationale du travail, ce qui les place au premier rang des pays ayant adopté neuf accords majeurs liés aux droits des travailleurs, dont six accords de base, deux accords techniques et un accord de gouvernance, qui traitent des heures de travail, du travail forcé, des inspections du travail et du travail de nuit des femmes, de l'égalité de rémunération, de l'âge minimum de travail, de la prévention du travail des enfants et de la protection des travailleurs contre les pratiques arbitraires

- ◆ Les Émirats arabes unis ont tenu à inclure les " travailleurs domestiques " dans les lois et règlements relatifs aux travailleurs expatriés depuis 2017, afin de s'assurer qu'ils bénéficient de droits juridiques, financiers et humains, notamment le droit de bénéficier de conditions et d'un environnement de travail adéquats, d'heures de repos, de congés, d'un traitement humain, de l'interdiction de la confiscation des passeports et d'assurer la sécurité physique et psychologique, ainsi que le droit de voyage et de congé, afin de renforcer la protection de cette catégorie d'emploi, marquée par une faiblesse en termes de législation ou de contrôle
- ◆ Les Émirats arabes unis ont mis en place un bureau chargé de fournir un soutien juridique aux travailleurs en cas de conflit du travail, et ont créé des unités de soins pour les travailleurs expatriés dans chaque émirat du pays. Ils ont accordé des licences à 38 centres pour informer les travailleurs de leurs droits et responsabilités "Tawjeeh" et à 39 centres pour fournir des services aux travailleurs "Tadbeer"

Recommandations

- ▶ Renforcer la supervision des entreprises et institutions privées, en veillant à ce qu'elles respectent les lois et la législation relatives aux conditions de travail et à l'environnement, et renforcer la responsabilité en cas de violation du droit du travail par ces entreprises
- ▶ Activer le rôle de la Commission nationale des droits de l'homme dans l'éducation, la surveillance et la documentation des abus liés aux conditions de travail et à l'environnement

Cinquièmement: Adopter les initiatives nécessaires pour faire respecter les droits des personnes handicapées

- ◆ Les EAU ont publié la loi fédérale n° 29 de 2006 et la loi fédérale n° 14 de 2009 concernant les droits des personnes ayant des besoins spéciaux, ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010, et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008, et ont soumis leur premier rapport périodique au Comité des droits des personnes handicapées en 2013, et ont également soutenu la résolution n° 2475 de 2019 du Conseil de sécurité concernant la protection des personnes handicapées pendant les conflits armés, et ont conclu un accord avec l'ONU en 2021 à cet égard
- ◆ Le Conseil des ministres a approuvé le Plan national global pour les personnes handicapées afin de promouvoir et d'intégrer davantage leurs droits dans le programme de développement national, et a lancé la Politique nationale d'autonomisation des "personnes ayant des besoins spéciaux" afin de garantir leur participation active et leur égalité des chances dans une société inclusive. Une politique de protection des personnes ayant des besoins spéciaux contre les abus a également été lancée, qui vise à lutter contre toutes les formes d'abus auxquels ces personnes peuvent être exposées. L'émirat d'Abu Dhabi a lancé la stratégie d'Abu Dhabi pour les personnes déterminées 2020-2024, l'émirat de Dubaï a publié la loi n° 3 de 2022 concernant les droits des personnes handicapées dans l'émirat de Dubaï, et la résolution du Cabinet n° 3 de 2018 a été publiée concernant l'adoption de la classification nationale unifiée des handicaps dans le pays
- ◆ Le Conseil des ministres a adopté la décision n° 43 de 2018 relative au soutien des personnes ayant des besoins spéciaux dans le domaine du travail, en leur permettant d'accéder aux possibilités de travail disponibles d'une manière qui garantit l'exercice de leurs droits au travail sur une base d'égalité avec les autres, et en leur fournissant le soutien nécessaire pour rechercher des possibilités d'emploi sur une base d'égalité dans tous les secteurs, et en soutenant ceux qui souhaitent établir leur propre travail et les activités qui conduisent à leur travail, ainsi qu'en énonçant les obligations des autorités concernées pour mettre en œuvre leurs droits conformément aux dispositions de la législation en vigueur dans le pays

Recommandations

- ▶ Intégrer dans le Plan national des droits de l'homme des projets et des initiatives visant à renforcer le leadership de l'État et à le mettre au service de la réalisation des droits des personnes handicapées
- ▶ Renforcer la participation de la société civile dans le développement de plans, programmes et stratégies pour les personnes handicapées

Sixièmement: Élaboration d'un plan d'action national pour les Droits de l'Homme

- ◆ Les EAU s'engagent à mettre en œuvre les exigences de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne de 1993 concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour la protection et la promotion des droits de l'homme, la demande du Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux pays concernant l'élaboration de plans d'action nationaux, et les recommandations reçues par l'État au cours du troisième cycle de l'examen périodique universel
- ◆ La Commission nationale des droits de l'homme a lancé le processus préparatoire à l'élaboration du Plan national des droits de l'homme, qui vise à renforcer le souci de l'État de protéger et de respecter les droits de l'homme, de mettre en œuvre ses obligations liées aux engagements internationaux et de développer les cadres juridiques et institutionnels des droits de l'homme. Les consultations ont impliqué toutes les institutions et agences concernées par les droits de l'homme, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme, les institutions consultatives, universitaires et de la société civile du pays
- ◆ Le Plan national pour les droits de l'homme aspire à l'intégration et à la globalité avec tous les acteurs, et s'efforce de documenter les efforts de l'État et sa préoccupation pour les droits de l'homme, et d'améliorer la sensibilisation de la société et des institutions et de renforcer les capacités nationales concernées par les droits de l'homme, en plus de renforcer la coopération et le partenariat avec tous les organismes et mécanismes internationaux

Recommandations

- ▶ Travailler à la réalisation des conditions nécessaires au lancement du plan national pour les droits de l'homme, et inclure les aspects liés à l'amélioration de la prise de conscience institutionnelle et sociétale et aux programmes de renforcement des capacités nationales
- ▶ Renforcer le partenariat institutionnel et civil avec toutes les parties impliquées dans l'élaboration du plan national pour les droits de l'homme

Septièmement: Coopération et consultation avec les parties prenantes et les institutions de la société civile

- ◆ Les EAU accordent une grande importance au renforcement du partenariat avec toutes les parties prenantes et les institutions de la société civile. Le Comité national des droits de l'homme s'efforce de renforcer ses partenariats et ses discussions sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme dans le pays, et l'on veille à ce que les institutions et les parties prenantes de la société civile soient représentées dans la formation des comités nationaux ou dans les discussions, plans, programmes et stratégies nationaux
- ◆ Un suivi de la disposition des EAU à représenter la société civile dans la formation du conseil d'administration de la Commission nationale des droits de l'homme, et de l'implication de la Commission nationale des droits de l'homme dans tous les travaux relatifs aux droits de l'homme, a été effectué. Human Rights Commission in all human rights related work, were monitored

Recommandations

- ▶ Développer les consultations avec toutes les parties actives, en plus des associations et centres civils spécialisés
- ▶ Renforcer la participation des institutions de la société civile et leurs contributions aux rapports nationaux concernant les organes, la Convention et les mécanismes

Huitièmement: Coopération avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, les organes et mécanismes internationaux

- ◆ Les Émirats arabes unis sont soucieux de renforcer leurs partenariats internationaux avec divers organismes et mécanismes internationaux, et s'efforcent de le faire afin de remplir leurs obligations internationales. Ils s'engagent également à soumettre leurs rapports internationaux et à coopérer avec tous les organismes et mécanismes internationaux. Les EAU soutiennent tous les fonds et programmes internationaux visant à promouvoir le travail des Nations unies au niveau international, et partagent également des informations, des rapports et des consultations sur toutes les questions liées à la mise en œuvre de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme

Recommandations

- ▶ Envisager la possibilité de soumettre des rapports nationaux semi-périodiques liés au mécanisme d'examen périodique universel du pays
- ▶ Renforcer la coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau du Haut-Commissariat, le Bureau régional et le Bureau régional de formation
- ▶ Renforcer la coopération et la coordination en ce qui concerne les événements, initiatives et conférences internationaux organisés par l'État, afin de contribuer à l'enrichissement des bénéfices internationaux qui en découlent

Neuvièmement: Obligations internationales et coopération avec les organes, mécanismes et procédures internationaux en matière de droits de l'homme

- ◆ Le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme a exprimé dans son document No. CRPD/C/ARE/CO/1 adressé aux Émirats arabes unis et relatif aux préoccupations du Haut-Commissaire concernant le résultat de l'Examen périodique universel lors de la 38e session, et à la lumière de la 29e session du Groupe de travail qui s'est tenue en octobre 2018 et du résultat des rapports collectifs du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et de la soumission des parties prenantes, et l'utiliser comme axe de travail du Haut-Commissaire pour suivre le processus d'examen périodique de l'État jusqu'au quatrième cycle du processus d'examen qui se tiendra en 2023
- ◆ Les Émirats arabes unis sont désireux de renforcer la protection et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de leur législation, de leurs politiques et de leurs pratiques, et de s'engager à atteindre la compatibilité avec le droit international des droits de l'homme, ainsi que de procéder à un examen et à un suivi pour garantir leur engagement en faveur d'une approche conforme aux instruments et accords internationaux, en particulier la Déclaration du Pacte universel relatif aux droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, étant donné que ces instruments représentent la souveraineté sur l'ensemble de la législation et des conventions relatives aux droits de l'homme
- ◆ Un grand engagement a été observé de la part des EAU dans le domaine du respect de ses obligations liées aux accords et mécanismes. En général, les EAU ont tenu à remplir leurs obligations contractuelles et non contractuelles et à coopérer avec tous les mécanismes internationaux, notamment en soumettant et en examinant les rapports nationaux périodiques relatifs aux accords et mécanismes internationaux

Recommandations

- ▶ Envisager la possibilité d'adhérer à des conventions et protocoles qui renforcent les progrès et le leadership de l'État dans divers domaines liés aux droits de l'homme
- ▶ Renforcer la coopération avec le Haut-Commissaire et le Conseil des Droits de l'Homme en ce qui concerne les rapports nationaux sur les mécanismes et les conventions

Dixièmement: création d'une institution nationale des droits de l'homme:

- ◆ Les EAU se sont engagés à établir une institution nationale pour la protection et la promotion des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris dans le pays, avec la publication de la loi fédérale n° 12 de 2021 établissant la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris, et son conseil d'administration a été nommé par la publication de la résolution n° 21 de 2021
- ◆ La Commission a activé son rôle aux niveaux national, régional et international et a participé à de nombreux événements nationaux, régionaux et internationaux, y compris sa participation en tant qu'observateur aux réunions des États pour discuter du rapport national de l'État sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et autres formes de traitement ou de punition cruels, inhumains ou dégradants

Recommandations

- ▶ Renforcer le partenariat de la commission avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et toutes les alliances régionales et internationales d'institutions nationales des droits de l'homme fonctionnant selon les lignes directrices de Paris
- ▶ Confirmer le travail et l'engagement de la Commission en faveur des Principes directeurs de Paris et l'obtention de l'accréditation et de la classification internationales par l'Alliance mondiale des institutions nationales

Onzièmement: Mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire:

- ◆ La Constitution des EAU garantit pleinement tous les droits et libertés fondamentaux stipulés dans les conventions et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les lois et la législation nationales garantissent également la protection et le respect des droits de l'homme, encouragent et assurent leur jouissance par tous de manière juste et égale, sans discrimination, et interdisent toute forme d'atteinte et de violation contraire aux nobles valeurs et principes humains, notamment celles qui portent atteinte à la dignité humaine, au respect et à la vie privée, ou qui exposent les personnes à des abus physiques et psychologiques ou les empêchent d'exercer leurs droits et libertés. Le document intitulé "Cinquante principes", annoncé par le gouvernement à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des EAU, affirme l'engagement envers les valeurs et les principes des droits de l'homme, la consolidation de l'état des institutions et du droit, et la préservation de la dignité humaine. Les EAU ont également adhéré aux quatre Conventions de Genève sur le droit humanitaire international et ont fait preuve d'un engagement total à remplir leurs obligations internationales à cet égard

Recommandations

- ▶ Examiner l'ampleur de la nécessité de réviser les lois et législations nationales et étudier et évaluer leur besoin d'harmonisation avec les lois et accords internationaux
- ▶ Travailler à l'établissement d'un mécanisme national pour documenter les initiatives, les efforts et les stratégies humanitaires nationales de l'État, et les transférer dans le monde pour renforcer les efforts internationaux et humanitaires dans le monde, en particulier ceux liés au "Document sur la fraternité humaine" et aux "Efforts de l'État pour renforcer la réponse internationale à la pandémie de Covid 19" dans le cadre de la protection du droit à la vie, à la santé et au développement

Douzièmement: Égalité et non-discrimination:

- ◆ La Constitution des EAU garantit le respect des droits de l'homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination. En outre, les EAU ont adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et s'emploient à soumettre leurs rapports et à mettre en œuvre leurs obligations liées à cet accord. En outre, les EAU ont publié le décret-loi n° 2 de 2015 sur la lutte contre la discrimination et la haine, qui interdit toute forme de discrimination entre les individus ou les groupes, comme ils ont lancé le Programme national pour la tolérance en 2016
- ◆ La loi régissant les relations de travail pour l'année 2021 interdit toute forme de discrimination sur le lieu de travail, et le décret-loi fédéral n° 27 de 2018 affirme l'égalité de salaire pour les deux sexes, et la résolution du Cabinet n° 43 de 2018 affirme l'interdiction de la discrimination à l'égard des personnes ayant des besoins spéciaux. Les EAU s'engagent à respecter la Convention internationale de 1958 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, et s'efforcent d'encourager l'égalité des chances, de traitement et d'emploi
- ◆ Des efforts importants faits par les EAU en termes de réalisation de l'égalité et de lutte contre la discrimination ont fait l'objet d'un suivi, comme en témoigne la loi n° 2 de 2015 sur la lutte contre la discrimination et le décret sur la haine, qui vise à diffuser et à promouvoir une culture de tolérance et d'acceptation de l'autre, et à faire face à toutes les formes et manifestations de discrimination et d'inégalité. La loi traite de la discrimination et de l'inégalité à l'encontre d'individus ou de groupes fondés sur le sexe, la religion, la secte, la race ou la couleur
- ◆ Le Conseil des ministres en 2016 a adopté le " Programme national pour la tolérance " dans le but de consolider les valeurs de tolérance, de pluralisme culturel, d'acceptation de l'autre, de rejet de la discrimination et de la haine par toutes les composantes sociétales et institutionnelles

Recommandations

- ▶ Travailler à l'élaboration de mécanismes nationaux pour surveiller la mise en œuvre des obligations internationales en matière de lutte contre la discrimination et pour garantir la réalisation d'une égalité équitable pour tous sans discrimination
- ▶ Renforcer la culture sociétale de l'égalité et de la non-discrimination, et développer des procédures de plainte pour les violations liées à la discrimination et à l'inégalité dans tous les organismes gouvernementaux et privés
- ▶ Travailler à la consolidation des valeurs et des principes sur lesquels repose le Programme national pour la tolérance, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'égalité et de la non-discrimination, et les diffuser dans toutes les agences et institutions gouvernementales et privées

Treizième: Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

- ◆ Les Émirats arabes unis attachent une grande importance aux questions du terrorisme et de l'extrémisme, et souhaitent adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour les combattre. Ils ont publié un ensemble de lois et de textes législatifs concernés par la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, tels que la loi fédérale n° 7 de 2014 concernant la lutte contre les crimes terroristes, et le décret-loi fédéral n° 2 de 2015 sur la lutte contre la discrimination et la haine, le décret-loi fédéral n° 5 de 2012 sur la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information, et le décret-loi fédéral n° 20 de 2018 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme
- ◆ Les EAU ont cherché à activer toutes les législations et lois relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent par le biais de nombreux programmes, initiatives et partenariats régionaux et internationaux, en particulier son adhésion au Forum mondial de lutte contre le terrorisme et au Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent, en plus de la création du Centre Hedayah. En 2012, le Centre Hedayah, qui vise à promouvoir le dialogue et la recherche sur le contre-terrorisme et l'extrémisme, et le Centre "Sawab" en 2015, qui vise à soutenir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

- ◆ Les EAU ont renforcé leur engagement à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme sur la base d'une approche humaine, en nommant un ministre de la Tolérance qui œuvre à la diffusion des valeurs de tolérance et de coexistence pacifique entre toutes les sociétés humaines. Les EAU ont également créé l'Institut international pour la tolérance en 2019 dans le but de consolider une culture de dialogue humain et civilisé dans les sociétés humaines et de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Les EAU ont également accueilli la Conférence sur la fraternité humaine et lancé le document "La fraternité humaine pour la paix et la coexistence dans le monde" dans le but de soulever les questions de coexistence et de fraternité humaine entre les différentes religions et cultures dans le monde, et ont consacré une journée internationale pour célébrer la "fraternité humaine" en partenariat avec les Nations unies

Recommandations

- ▶ Réviser les lois et législations relatives à la lutte contre le terrorisme et s'assurer de leur cohérence avec l'approche basée sur le respect et la promotion des droits de l'homme en vigueur dans le pays
- ▶ Œuvrer pour le renforcement du rôle de l'État et de ses dirigeants dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et son financement, et promouvoir les efforts et les initiatives internationales visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à protéger les civils dans le monde entier

Quatorzièmement: le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle

- ◆ La Constitution des EAU garantit le droit à la vie et à la sécurité personnelle et psychologique, affirme le respect des libertés et des droits fondamentaux pour tous, l'égalité devant la loi sans aucune discrimination, protège la liberté individuelle et interdit toutes les pratiques qui portent atteinte à la sécurité et à la sûreté des individus, telles que la détention, la fouille ou l'emprisonnement, sauf conformément à la loi, et affirme le principe de l'innocence jusqu'à ce que la culpabilité soit prouvée et interdit toutes les pratiques liées aux abus psychologiques et physiques, et bien qu'il n'y ait pas d'interdiction de la peine de mort dans les EAU, l'utilisation de la peine de mort est presque inexistante et n'est appliquée que dans des cas très spécifiques et est nécessaire pour assurer la sécurité de la société et sa protection

- ◆ La Constitution des EAU et toutes les lois et législations nationales protègent les libertés et les droits et empêchent la torture, les arrestations et les détentions arbitraires, interdisent toute forme de traitement humiliant et dégradant, et garantissent les libertés civiles, notamment la liberté d'opinion, d'expression, de presse, de réunion pacifique, d'association et de religion sans aucune discrimination
- ◆ Les EAU tiennent à harmoniser toutes les procédures liées à la responsabilité, à l'obligation de rendre des comptes et à l'accomplissement de la justice conformément aux lois et contrôles stipulés, sur la base du respect des droits et libertés et conformément aux obligations internationales de l'État. Aucune pratique d'arrestation arbitraire ou de détention forcée, ni aucun acte ou pratique lié à la torture ou à un traitement cruel ou inhumain, n'a été observé. L'État s'est également engagé à remplir ses obligations au titre de la Convention contre la torture, dont le rapport national a été présenté, examiné et discuté devant le Comité contre la torture lors de sa 74^e session en juillet 2022. En outre, aucun ordre d'arrestation ou de détention incompatible avec la loi et les obligations internationales n'a été observé, et les procédures liées à la sécurité de l'État ou au terrorisme sont des procédures dans le cadre des lois nationales et des obligations internationales, et il n'y a pas de détenus pour avoir exercé leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, et il n'y a pas de centres de détention secrets. Les personnes dont les noms sont cités ne font que purger la peine qui a été prononcée à leur encontre par le pouvoir judiciaire, après avoir reçu toutes les garanties qui leur assurent un procès équitable, et après que tous les instances du contentieux aient été franchis

Recommandations

- ▶ Promouvoir la culture sociétale des lois et de la législation relative à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme
- ▶ Promouvoir la culture institutionnelle et civile liée à la protection et à la promotion du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle
- ▶ Promouvoir le partenariat entre la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les institutions de la société civile en vue de diffuser la culture des droits de l'homme dans la société

Quizièmement: Administration de la justice, suprématie de la loi et non-impunité

- ◆ La Constitution des EAU garantit la séparation des pouvoirs, promeut l'indépendance du pouvoir judiciaire, assure des procès équitables, indépendants et transparents, et empêche toute ingérence dans les affaires du pouvoir judiciaire. Elle affirme qu'il n'existe aucun pouvoir au-dessus des juges, si ce n'est la loi et la conscience. Les procès et les procédures des tribunaux dans tous les émirats du pays ont été unifiés, et tous les tribunaux prennent en compte les principes juridiques et sont soucieux de fournir des procès équitables et transparents, sans aucune interférence affectant l'indépendance et l'intégrité du pouvoir judiciaire dans le pays
- ◆ L'autorité judiciaire n'a pas observé de pratiques visant à empêcher des personnes d'accéder à la justice ou à les priver du droit à un procès équitable, impartial, transparent et indépendant. L'autorité judiciaire est soucieuse de fournir toutes les garanties qui renforcent le droit de l'accusé à un procès équitable et impartial et que tous les droits et garanties lui soient accessibles. Aucun rapport ne fait état d'actes d'intimidation ou de harcèlement à l'encontre de militants et de défenseurs des droits de l'homme en raison de leur travail dans ce domaine
- ◆ Le département de l'inspection judiciaire du ministère de la Justice contrôle le travail des juges pour s'assurer que la justice est rendue, et le département de la fatwa et de la législation examine la législation et les lois nationales et s'assure de leur compatibilité avec la législation internationale relative à la protection et à la promotion des droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme du Conseil national fédéral examine également toutes les législations, lois, conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme, afin de garantir la compatibilité de toute la législation nationale avec la législation et les obligations internationales

Recommandations

- ▶ Promouvoir le partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les institutions internationales spécialisées pour mettre en œuvre des programmes spéciaux visant à renforcer et à développer les capacités et les connaissances liées à la justice et au système judiciaire
- ▶ Tirer profit des technologies modernes et de l'intelligence artificielle pour développer des mécanismes de résolution des conflits et renforcer la transparence en ce qui concerne l'autorité judiciaire et le système judiciaire dans le pays

Seizièmement: Libertés fondamentales

- ◆ La Constitution des EAU garantit toutes les libertés fondamentales garanties par le droit international, et met spécifiquement l'accent sur la garantie de la liberté d'opinion, d'expression et de la presse. Son article 30 stipule que "la liberté d'opinion et son expression par la parole, l'écriture et tout autre moyen d'expression est garantie dans les limites de la loi." Les EAU souhaitent renforcer la jouissance de la liberté d'opinion et d'expression conformément aux contrôles légaux, et s'efforcent d'activer le rôle et le partenariat des institutions de la société civile dans le pays, en particulier celles qui s'occupent des droits, des libertés, des médias, de la presse et du développement humain
- ◆ Le ministère de l'Information et le Conseil national des médias, en tant qu'autorité officielle concernée par la mise en œuvre de l'"ancienne" loi, tiennent à renforcer l'autocensure des médias et des institutions de presse et à leur assurer les plus hauts niveaux d'indépendance. La loi fédérale n° 15 de 1980 sur les publications et l'édition réglemente l'octroi de licences et les activités d'impression et d'édition dans le pays, en utilisant les médias traditionnels. Comme les journaux, les magazines, les programmes de télévision et de radio, et les médias numériques. En 2018, le Conseil national des médias a publié le Système des médias électroniques, qui vise à soutenir l'industrie des médias électroniques et numériques dans le pays
- ◆ Le "Bureau de régulation des médias", affilié au ministère de la Culture et de la Jeunesse, assume toutes les tâches et responsabilités de l'ancien "Conseil national des médias". L'Office de régulation des médias prépare la législation, les règlements, les normes et la base de la réglementation des affaires médiatiques dans le pays, et travaille en partenariat avec de nombreuses organisations de la société civile concernées par les médias. En outre, les institutions de la presse et des médias s'efforcent de moderniser l'industrie des médias aux Émirats et d'améliorer l'environnement des libertés dans lequel elles opèrent. Les Émirats arabes unis sont considérés comme l'un des pays les plus importants en termes de régions, de moyens et de médias, de presse et de canaux numériques

- ◆ Les Emirats Arabes Unis travaillent sur un projet de loi fédérale visant à réglementer "les affaires et les activités des médias". Cette loi est conforme à la législation du pays et aux obligations internationales et remplace la loi fédérale n° 15 de 1980 sur la presse et les publications. La loi vise à renforcer la liberté de la presse et des médias. La loi a fait l'objet de consultations. Elle a été étendue aux institutions médiatiques, aux experts, aux universitaires, aux avocats, à l'Association des journalistes des Émirats et aux institutions de la société civile, et elle a également été harmonisée avec les lois et législations similaires des pays arabes et étrangers. La loi vise à assurer la libre circulation de l'information, l'interdiction de la censure préalable, la non-fermeture des médias, la garantie de la liberté des journalistes d'exercer leurs connaissances et l'interdiction de l'emprisonnement ou de l'arrestation. La loi est en cours de révision finale pour une publication dans la période à venir

Recommandations

- ▶ Explorer la possibilité de publier une loi modifiant la loi sur la presse et les publications

Dix-septièmement: Droit à la vie privée et à la vie familiale

- ◆ Les EAU accordent une grande importance à la famille et œuvrent pour renforcer son rôle dans la construction de la société et lui garantissent la vie privée, la protection et la liberté de choix et d'éducation. En 2019, les EAU ont adopté la "Politique de protection de la famille" lancée par le ministère du Développement communautaire dans le but de renforcer le système social de la famille et d'assurer la protection de l'entité familiale et de ses droits. Elle contribue à améliorer sa participation à la société, et la "Politique de protection de la famille" prend en charge les femmes, les enfants, les personnes ayant des besoins spéciaux et les personnes âgées. Cette politique est chargée de développer la législation, les lois et de renforcer les mécanismes de protection préventive
- ◆ La politique familiale adoptée par les EAU assure la protection de la vie privée des familles et le respect de la vie familiale en termes de formation, de durabilité, de soutien et d'avancement de la famille à la lumière des valeurs et principes sociétaux, ainsi que la réalisation du bonheur et du bien-être. Cela a placé les EAU au premier rang des pays arabes et au 22e rang mondial dans la liste des "meilleurs pays pour le bien-être de la famille" de 2019, qui mesure la qualité de la vie familiale sur la base de nombreux critères liés aux droits de l'homme, à l'environnement familial, à l'égalité, à la justice, à la sécurité communautaire et aux soins de santé

Recommandations

- ▶ Améliorer les systèmes de protection de la vie privée des familles et veiller à ce qu'ils ne soient pas violés ou enfreints, notamment par les entreprises d'information et de technologie
- ▶ Renforcer la culture de la société en matière de planification et de protection de la famille, en créant des initiatives et des projets pour diffuser les valeurs et les principes contenus dans la politique de protection de la famille, et en impliquant les organisations de la société civile dans ce processus

Dix-huitièmement: Droit à un niveau de vie adéquat

- ◆ Les Émirats arabes unis sont soucieux de fournir les plus hauts niveaux de bien-être à leurs citoyens et à tous les résidents à l'intérieur de leurs frontières, et ils s'efforcent d'y parvenir par le biais de nombreuses initiatives liées à l'amélioration de la qualité de vie et à la réalisation du bien-être et du bonheur. Il a adopté le "Programme de bonheur national et de bien-être", qui vise à améliorer les politiques et les services qui améliorent la qualité de vie. Il collabore avec tous les organismes et secteurs gouvernementaux pour mettre en œuvre de nombreuses initiatives et projets, en partenariat avec 70 organismes gouvernementaux et par le biais de 700 initiatives nationales visant à améliorer la qualité de vie
- ◆ Les Émirats arabes unis sont classés au premier rang dans le monde arabe et au 21e rang au niveau international dans l'indice de bonheur du peuple. Le programme national pour la "Vision des Émirats arabes unis" vise à placer les Émirats parmi les cinq premiers pays du monde dans l'indice de bonheur. Le programme national pour la "Vision des Émirats arabes unis" vise à créer une économie compétitive fondée sur la connaissance et l'innovation et s'efforce de renforcer la position économique mondiale du pays de manière à contribuer à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie et à la promotion du bien-être

Recommandations

- ▶ S'efforcer de tirer le meilleur parti de tous les programmes et initiatives de développement et d'aide humanitaire dans le pays, et veiller à ce que chacun ait la possibilité de jouir d'un niveau de bonheur, de bien-être et de qualité de vie approprié

Dix-neuvièmement: Droit à la santé

- ◆ La Constitution des EAU garantit le droit à la santé et assure le droit des citoyens aux soins de santé et aux moyens de prévention et de traitement des maladies et des épidémies. Elle encourage la création d'hôpitaux, de cliniques et de maisons de soins publics et privés. Les lois assurent la fourniture des services de soins de santé les meilleurs et les plus efficaces, tout en garantissant les droits des patients. Les agences gouvernementales fédérales et locales ont défini des politiques dans de nombreux secteurs de la santé, tels que les soins de santé, la médecine, les établissements de soins et autres, afin d'atteindre les objectifs de la loi conformément à une approche intégrée des services de santé dans le pays
- ◆ La loi fédérale n°2 de 2019 sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé assure l'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé, en garantissant la compatibilité des fondements, normes et pratiques approuvés avec leurs homologues approuvés au niveau international, et en assurant la sécurité et l'intégrité des données et informations de santé
- ◆ Les Émirats arabes unis travaillent en coopération avec toutes les autorités compétentes du secteur de la santé du pays afin de s'assurer que tous les hôpitaux des secteurs public et privé adoptent des normes nationales et internationales claires pour garantir les plus hauts niveaux de qualité des services de santé fournis, ainsi que l'efficacité maximale du personnel médical et des installations sanitaires, et que tous les centres et installations sanitaires sont soumis au contrôle et à la supervision de nombreuses institutions officielles concernées par les services de santé
- ◆ Les Émirats arabes unis visent à améliorer la qualité des soins de santé reçus par tous les citoyens et résidents du pays, et s'efforcent d'y parvenir par le biais de nombreuses initiatives et stratégies innovantes, en lançant la stratégie d'innovation en matière de santé 2022, la stratégie nationale en matière de soins infirmiers et de sages-femmes 2025, la stratégie nationale de nutrition 2017-2021, ainsi que la politique nationale en matière de médicaments et la politique nationale de vaccination. À cela s'ajoutent la stratégie du secteur des médias d'Abu Dhabi et la stratégie de la santé de Dubaï

Recommandations

- ▶ Considérer la possibilité de créer plus d'initiatives et de projets pour fournir des soins de santé, des services curatifs et préventifs pour tous

Vingtîèmement: Droit à l'éducation

- ◆ La Constitution garantit le droit à l'éducation gratuite aux citoyens dans les écoles, les collèges et les universités conformément à l'article 17, et elle est obligatoire jusqu'au niveau secondaire conformément à l'article 1 de la loi fédérale n° 11 de 1972 et de la loi sur l'éducation de 2012, et souligne le rôle du gouvernement dans l'élaboration des plans nécessaires à la diffusion de l'éducation et à l'élimination de l'analphabétisme. Les Émirats arabes unis ont adopté un système éducatif de haut niveau comme l'un des piliers du programme national visant à réaliser la Vision 2021 des Émirats arabes unis. Tous les établissements d'enseignement font l'objet d'un suivi et d'une supervision par de nombreuses institutions gouvernementales officielles afin de s'assurer que chacun reçoit une éducation en tant que droit fondamental garanti par la loi, et de veiller à ce que tous les établissements d'enseignement respectent les lois nationales et la législation en vigueur dans le pays
- ◆ En 2017, les Émirats arabes unis ont lancé la " Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur 2030 ", qui vise à étendre les résultats de l'éducation et à renforcer leur attractivité. Le ministère de l'éducation a également élaboré son plan stratégique 2017-2021 pour assurer la réalisation de l'égalité éducative pour tous, créer des environnements éducatifs sûrs, favorables et stimulants, et établir une culture de l'innovation dans l'éducation. La "Stratégie d'éducation 2010-2020" a été adoptée par cinquante initiatives nationales en tant que plan directeur dans le but de parvenir à un système éducatif distingué

Recommandations

- ▶ Poursuivre les efforts nationaux afin de parvenir à l'enseignement obligatoire pour tous les citoyens et travailler à la création d'initiatives et de projets qui garantissent le leadership de l'État dans la qualité et les résultats de l'enseignement et bénéficier des technologies de l'intelligence artificielle

Vingt-et-unième: Droits des femmes

- ◆ La Constitution des Émirats arabes unis garantit les droits des femmes, assure le principe d'égalité et affirme leurs droits et libertés fondamentaux. Les EAU ont également adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2004, ont soumis leur premier rapport périodique en 2008, et ont tenu à renforcer leurs engagements internationaux pour parvenir à l'égalité et à l'autonomisation des femmes. Ils ont également soumis leurs "deuxième et troisième" rapports nationaux combinés et, au cours de l'année 2022, ont soumis leur quatrième rapport au comité compétent, ont renforcé leur partenariat et se sont concentrés sur le respect de leurs engagements internationaux envers les femmes, et ont été membres du Conseil exécutif d'ONU Femmes au cours des périodes 2013-2015 et 2016-2018
- ◆ Les Émirats arabes unis attachent une grande importance aux droits des femmes et s'engagent à remplir leurs obligations internationales en la matière. Ils apprennent à renforcer leur système législatif et institutionnel concernant l'autonomisation et le leadership des femmes. En 2015, le Conseil des ministres a approuvé la formation du "Conseil des Émirats pour l'équilibre entre les sexes", dans le but d'atteindre l'équilibre et de réduire l'écart. Selon le rapport du Programme des Nations unies pour le développement pour l'année 2020, les EAU se classent au 18e rang mondial et au premier rang du monde arabe pour l'indice d'égalité des sexes

- ◆ L'État a entrepris des changements politiques et juridiques pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Au cours de la dernière décennie, les Émirats arabes unis ont mené d'importantes réformes dans le domaine des droits des femmes et ont consacré leurs efforts à la promotion et au renforcement des droits des femmes et à leur participation au processus décisionnel national dans tous les domaines. L'État a également renforcé son système juridique pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et la violence domestique et criminaliser le harcèlement sexuel, ce qui a contribué, selon le rapport "Women, Business and Law" de la Banque mondiale pour l'année 2021, à ce que l'indice global du pays passe à 82,5 points sur 100 points en 2021
- ◆ Les EAU ont publié, conformément à la résolution du Cabinet de 2012, exigeant des institutions qu'elles représentent les femmes dans les conseils d'administration des agences gouvernementales. Ils ont également publié le " Plan stratégique national pour la maternité et l'enfance " 2017-2021 et la " Stratégie du plan national pour l'autonomisation et le leadership des femmes " 2015-2021. La représentation des femmes aux postes ministériels est de 30%, 50% des membres du Conseil national fédéral, 50% du personnel diplomatique, et elles occupent 66% des emplois du secteur public, dont 30% à des postes de décision

Recommandations

- ▶ La nécessité d'accélérer la publication de la stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes pour l'année 2022-2027, et la stratégie nationale pour la maternité et l'enfance pour l'année 2022-2025
- ▶ Renforcer la participation de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile aux stratégies d'autonomisation et de leadership des femmes, et activer leur rôle et leur représentation dans tous les plans, programmes et stratégies concernant les femmes

Vingt-deuxièmement: Droits des enfants

- ◆ Les Émirats arabes unis ont adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1996. Les EAU ont également promulgué la loi fédérale n°3 de 2016 sur les droits de l'enfant, dite « loi Wadima », qui garantit le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, et garantit tous les droits et libertés stipulés dans la législation internationale. Elle tient à assurer toutes les opportunités nécessaires pour renforcer la protection de l'enfant et œuvre à le protéger contre toutes les manifestations de négligence, d'exploitation, de maltraitance et de violence physique et psychologique. Ces mesures ont également été renforcées en 2017 afin de réaliser l'intérêt supérieur de l'enfant
- ◆ La loi fédérale sur le travail des Émirats arabes unis interdit l'emploi de mineurs des deux sexes avant l'âge de quinze ans. L'État fournit une éducation gratuite aux citoyens dans les écoles, les collèges et les universités, conformément à l'article 17 de la Constitution et à l'article 1 de la loi fédérale sur l'éducation obligatoire n° 11 de 1972
- ◆ Les EAU ont renforcé leur prise en charge des enfants en créant le " Comité supérieur pour la protection de l'enfance " en 2009 et le " Centre de protection de l'enfance " en 2011. Ils ont également promulgué la loi fédérale n°3 de 2016 pour fournir le cadre juridique de la protection des enfants, et ont lancé le " Plan stratégique pour les droits des enfants handicapés " 2017-2021 et la stratégie nationale pour la maternité et l'enfance 2017-2021, dans le but de créer un environnement favorable aux enfants qui garantit et protège leurs droits et leur sécurité
- ◆ Les Émirats arabes unis ont renforcé leurs initiatives visant à protéger les enfants en lançant l'initiative du ministère de l'Éducation intitulée "Unité de protection de l'enfance", qui vise à protéger les enfants contre toutes sortes d'abus, de négligence et d'exploitation auxquels ils sont exposés dans leur environnement, que ce soit à l'école ou à la maison, et à préserver la sécurité physique, psychologique et scolaire des étudiants. Le ministère de l'Intérieur a créé le "Haut Comité pour la protection de l'enfance" et le "Centre du ministère de l'Intérieur pour la protection de l'enfance" dans le but d'améliorer la sûreté, la sécurité et la protection des enfants. Il a également lancé la campagne "Ensemble pour prévenir la maltraitance des enfants" afin de sensibiliser la communauté aux droits des enfants et de les protéger contre les abus et l'exploitation. Le Conseil suprême de la maternité et de l'enfance, en coopération avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), a lancé un guide destiné aux parents pour protéger leurs enfants contre les brimades

Recommandations

- ▶ Renforcer la supervision et le suivi à tous les niveaux et dans toutes les institutions publiques et privées, afin d'assurer la pleine application des lois et législations sur la protection de l'enfance et de promouvoir la jouissance de tous les droits stipulés dans les lois et législations

Vingt-troisièmement: Droits des apatrides

- ◆ La Constitution des EAU garantit le droit à la nationalité et le droit des citoyens d'acquérir la nationalité émiratie. La nationalité ne peut être révoquée que conformément à la loi. La loi fédérale n°17 de 1972 régit l'octroi de la nationalité émiratie, et en 2021, les EAU ont adopté des amendements majeurs à la loi sur la nationalité, dans lesquels les dispositions relatives aux règlements d'application de la loi fédérale sur la nationalité et les passeports ont été modifiées, et les amendements ont permis l'octroi de la nationalité émiratie à de nombreux non-citoyens éligibles en vertu de la loi et à leurs familles sur la base de nombreux contrôles et conditions, et les nouveaux amendements permettent au demandeur de conserver la nationalité actuelle
- ◆ Aucun cas d'apatridie ou de Bidoun n'a été observé aux EAU, et les récents amendements aux lois sur la nationalité permettent le traitement de tout cas individuel ou de toute demande liée à l'obtention de la nationalité émiratie

Recommandations

- ▶ Renforcer l'engagement à mettre en œuvre la loi sur la nationalité à la lumière des changements contenus dans les règlements de la loi pour l'année 2021